



Louer sans quittance de loyer

Par **Miv**, le **26/08/2015** à **22:49**

Bonjour, rnrnJe vous écris suite à une confusion de jeunesse... rnrnEtudiante ayant mon propre appartement, j'ai hébergé mon copain (gratuitement) lorsqu'il a quitté sa résidence universitaire et s'est lancé en apprentissage à l'école hôtelière. C'était en Septembre 2013. rnrnCet apprentissage s'est terminé en Mai 2014 et depuis plusieurs mois il est cuisinier en CDI. Son travail, particulièrement prenant, et certains bouleversements personnels, ont fait qu'il n'a pas pris le temps de prendre son propre appartement. rnrnAujourd'hui il cherche activement. Son salaire de 1500€ min/mois lui permet de ne pas avoir de garant. Nous avons RV vendredi avec une agence qui propose un appartement qui lui conviendrait parfaitement (budget (460) /emplacement etc). rnrnOr je m'inquiète particulièrement du fait qu'il n'ait pas de quittance de loyer à son nom. Je sais que c'est un papier obligatoire. Mais comment faire ? rnrnMerci de votre réponse, rnrnMae.

Par **Lag0**, le **27/08/2015** à **07:45**

[citation]Je sais que c'est un papier obligatoire.[/citation]rnBonjour,rnEt vous savez cela d'où ?rnIl n'existe pas de liste de papiers obligatoires en la matière...rnD'ailleurs, comment une personne qui n'était pas en location précédemment pourrait fournir des quittances de loyer ?

Par **Miv**, le **27/08/2015** à **13:35**

Bonjour, rnrnVotre message m'a illuminé. Cette réclamation est devenue tellement courante qu'elle était obligatoire, pour moi. Toutes les agences le demandent. Ex Nexity >

<http://www.nexity-studea.com/pièces-obligatoires-reservation.html> rnrnrnEn revanche je viens d'apercevoir la directive ALUR pour les logements restaurés, qui exclue catégoriquement que ces quittances puissent être exigées... > <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1169.xhtml> rnrnrnDonc c'est tout simplement un ... abus ? rnrnrnMerci encore, rnrnrnMae.

Par **moisse**, le **27/08/2015** à **16:08**

Bonjour,rn[citation] directive ALUR pour les logements restaurés[/citation]rnCe n'est pas une directive, mais une loi fort complète, fort complexe, un millefeuille qui contribue beaucoup à la raréfaction des biens à louer, comme à la mise en chantier de nouveaux logements.rnMais c'est un autre débat.